

Profession de foi CNU 70

L'enseignement supérieur connaît actuellement de profondes mutations institutionnelles et des remaniements importants sur les territoires. Dans ce contexte, le *caractère national* des sections CNU, composées principalement d'*élus*, constitue plus que jamais une *garantie essentielle de régulation* des dynamiques locales. Leur mode de travail qui se caractérise par la *reconnaissance des pairs*, l'*indépendance* à l'égard des pouvoirs (politiques, industriels, académiques), le *débat collégial* et le *caractère public des critères de décision* utilisés relève de principes auxquels tout enseignant-chercheur est attaché.

Pendant leur mandat de cinq ans, les membres des sections CNU ont pour mission d'assurer un *fonctionnement démocratique des conseils* afin de garantir aux enseignants-chercheurs, aux différentes étapes de leur parcours professionnel, une *égalité de traitement* de leurs demandes. Ils formulent pour cela des *appréciations documentées, objectives, collégalement discutées* et dûment *argumentées* en se prononçant sur :

- la qualification aux fonctions de maîtres de conférences ou de professeur des universités ;
- la promotion et l'obtention de congés et de primes pour recherche ou reconversion thématique.

Les présidents des CNU sont régulièrement interpellés pour des missions auprès du HCERES, de la CPU ou du ministère. Ils peuvent également intervenir pour soutenir des équipes dans leurs établissements.

Les *enjeux du fonctionnement démocratique des sections CNU* sont essentiels pour les individus comme pour les collectifs auxquels ils contribuent. Concernant leur carrière, les enseignants-chercheurs peuvent ainsi compter sur cette *instance élue pour réguler de manière indépendante les situations locales selon des critères nationaux*. A titre collectif, les CNU *contribuent à la définition scientifique et académique des disciplines* en débattant régulièrement des contours de la section, de ses caractéristiques et de ses fonctions ainsi que des principes et des valeurs qui orientent l'engagement des enseignants-chercheurs.

Cette perspective conduit à un ensemble d'*exigences* que les membres du *CNU 70 de la liste SNESUP* entendent respecter et défendre, dans la continuité du travail réalisé durant les précédents mandats :

- Une *identité scientifique* fondée sur le respect de la pluralité des approches et des méthodes fédérées par l'inscription académique en sciences de l'éducation.
- Un *souci académique de traitement équitable de tous les courants de recherche* constitutifs de la section.
- Une *contribution à l'évaluation* de la production scientifique et académique des enseignants-chercheurs *sur des critères objectifs respectueux des personnes*.
- Un *intérêt pour les champs de pratiques* auxquels les sciences de l'éducation contribuent par la production de connaissances et de méthodes d'enquête, visant en particulier à documenter et *soutenir les pratiques et la formation* des divers professionnels du domaine.
- Une attention permanente à la *cohérence*, particulièrement vive dans cette discipline, *entre* une *exigence scientifique* de production de connaissances, une *exigence axiologique* de contribution de ces connaissances au développement des personnes et des institutions, une *exigence praxéologique* d'utilité sociale (notamment professionnelle) de telles connaissances.

Enfin par la *qualité*, la *rigueur* et la *fermeté* de leurs engagements et par une action qui *se doit* d'être *exemplaire*, les membres du CNU 70 de la liste SNESUP entendent défendre et promouvoir les Sciences de l'éducation qui, depuis près de 50 ans, ne cessent de prouver leur intérêt intellectuel, scientifique et social.

Dans un contexte particulièrement difficile d'exercice des missions de l'enseignement et de la recherche, *les membres du CNU 70 de la liste SNESUP*, en lien avec la CP-CNU par l'intermédiaire des membres de son Bureau, *s'engagent à s'investir pleinement dans* :

- *la défense de la section dans le souci de développer des liens avec d'autres sections de SHS ;*
- *la mise en œuvre de critères de décision objectifs ;*
- *le respect inconditionnel des personnes à toutes les étapes de l'instruction des dossiers ;*
- *le refus de toute évaluation qui porterait atteinte aux individus ou aux institutions.*

Signataires de la liste SNESUP CNU 70

*Têtes de liste PR & MCF et membres de la liste (titulaires et suppléants
Avec le soutien des anciens présidents CNU 70, de collègues sollicités
pour leurs prises de responsabilité dans la section et de divers collègues affiliés.*

Albero Brigitte (PR)	Université Rennes 2	CREAD (EA 3875)
Assude Teresa (PR)	ESPE Aix-Marseille	ADEF (EA 4671)
Audran Jacques (PR)	INSA Strasbourg	LGeCo (EA 3938)
Becerril Ortega Raquel (MCF)	Lille 1	CIREL-TRIGONE (EA 4354)
Berzin Christine (MCF)	UPJV, Amiens	CAREF (EA4697)
Beziat Jacques (HDR)	Université de Limoges	FRED (EA 6311)
Brière-Guenoun Fabienne (HDR)	UPEC-Paris 12	LIRTES (EA 7313)
Carnus-Combis Marie-France (PR)	ESPE de Toulouse	UMR EFTS (MA 122)
Combaz Gilles (PR)	Lyon 2	ECP (EA 4571)
Divert Nicolas (MCF)	UPEC- Paris 12	LIRTES (EA 7313)
Dutercq Yves (PR)	Université de Nantes	CREN (EA 2661)
Jérôme Eneau (PR)	Université Rennes 2	CREAD (EA 3875)
Marie-Christine Felix (MCF)	ESPE Aix-Marseille	ADEF (EA 4671)
Fluckiger Cédric (MCF)	Lille 3	CIREL-TRIGONE (EA 4354)
Goigoux Roland (PR)	ESPE Clermont-Ferrand	ACTé (EA 4281)
Guibert Pascal (MCF)	Université de Nantes	CREN (EA 2661)
Kohout-Diaz Magdalena (MCF)	ESPE d'Aquitaine	LACES (EA 4140)
Lantheaume Françoise (PR)	Lyon 2	ECP (EA 4571)
Lescure (de) Emmanuel (MCF)	Paris 5	CERLIS (UMR 8070)
Levene-Coucke Thérèse (MCF)	Lille 1	CIREL-TRIGONE (EA 4354)
Lhoste Yann	ESPE d'Aquitaine	LACES (EA 4140)
Maillard Fabienne (PR)	Lille 3	CIREL-PROFEOR (EA 4354)
Murdoch Jake (MCF)	Université de Bourgogne	IREDU (EA 7318)
Numa-Bocage Line (PR)	Université de Cergy-Pontoise	EMA (EA 4507)
Ottavi Dominique (PR)	Université de Paris Ouest	CREF (EA 1589)
Poggi Marie-Paule (MCF)	ESPE de la Guadeloupe	LASELDI (EA 2281)
Robert André (PR)	Lyon 2	ECP (EA 4571)
Rochex Jean-Yves (PR)	Paris 8	CIRCEFT (EA 4384)
Roditi Eric (PR)	Paris 5	EDA (EA 4071)
Thiévenaz Joris (MCF)	Paris 6	CRF (EA 1410)
Verscheure Ingrid (MCF)	Université de Toulouse	UMR EFTS (MA 122)
Wallian Nathalie	ESPE Réunion	ICARE